

Le 27 novembre 2023
Rue de la Planchette n°2
1460 Ittre



Opération « 2 poules »

Votre contrat avec la Commune d'Ittre

Article 1. La Commune s'engage à mettre gratuitement 2 poules de réforme à destination de l'adoptant

Article 2. La Commune met en place cette action dans le cadre de la sauvegarde du bien-être animal et afin de pouvoir réduire la production individuelle de déchets

Article 3. L'adoptant atteste prendre en charge 2 poules pour :

- son propre compte
- diminuer la quantité de déchets mis dans sa poubelle

Article 4. L'adoptant s'engage à :

- prendre soin des poules en respectant les disposition légales en faveur du bien-être animal
- prévoir l'espace et l'aménagement nécessaire à l'accueil des poules chez lui ;
- éviter toute nuisance pour le voisinage suite à l'installation des poules
- ne pas se retourner contre la commune en cas de maladie ou d'épizootie

Fait en 2 exemplaires originaux dont un est remis à l'adoptant, l'autre à l'Administration communale.

L'adoptant,
(nom et prénom à indiquer)

La Directrice générale,
C.SPAUTE

Le Bourgmestre,
C. FAYT